

Département de la Drôme

**COMMUNE D'EYGALAYES**

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 AOÛT 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit août à 16 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Georges ROMEO, Maire, à la Mairie d'Eygalayes.

**Membres présents** : Georges ROMEO, Éric LYOBARD, Éric BARTHÉLÉMY, Maximilien GIRARD, Annie PASCAL, Nicolas ARMAND.

**Membre absent** : Guillaume VELT

**Date de la convocation** : 11 août 2022

**Secrétaire de séance** : Annie PASCAL

**Membres en exercice** : 7

**ORDRE DU JOUR** :

- *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2022*
- *Décisions modificatives budgétaires*
- *Location de l'appartement communal*
- *Adressage*
- *Extension du réseau AEP au hameau La Saulce*
- *Questions diverses*

**Début de Séance : 16H**

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2022**

Georges Roméo informe que les délibérations administratives ont été traitées.

Les toilettes sèches publiques seront ouvertes lors des animations.

Les travaux sur la façade de M. Bellue n'ont pas été effectués malgré l'envoi d'un courrier par la mairie.

**Approuvé à l'unanimité**

**Décisions modificatives budgétaires n° 1 – budget principal**

Georges Roméo informe qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative budgétaire suivante de type virement de crédit :

**INVESTISSEMENT**

RI 1068/041	- 28 765.30
RI 1068	+ 28 765.30

**Voté à l'unanimité**

**Location de l'appartement communal**

Georges Roméo informe que les travaux de réfection de l'appartement communal se terminent cette semaine, que les diagnostics ont été effectués. Il sera disponible à la location dès le mois de septembre. Éric Barthélémy demande si le poêle a été mentionné dans le rapport du diagnostic. Georges Roméo rappelle que le poêle appartient à l'ancien locataire et que les éléments qui avaient été stockés à l'extérieur de l'appartement ont disparu.

Georges Roméo demande si la mairie doit communiquer auprès des communes voisines sur la mise en location de ce logement. Il informe que trois demandes ont été reçues en mairie :

M. Dufour de Simiane La Rotonde, M. et Mme Rodier de Séderon (ancien propriétaire du bar restaurant de Séderon), Mme Mielloux de Mévouillon, seule avec un enfant.

Il rappelle que le logement est toujours sous convention avec l'État, donc soumis à un plafond de ressource ; il propose de maintenir le montant du loyer précédent.

Annie Pascal pense qu'il faut choisir parmi ces trois demandes.

Éric Lyobard informe que les maires du secteur ont reçu l'information lors d'une réunion.

Les conseillers municipaux portent leur choix sur la demande de Mme Mielloux.

### **Adressage**

Georges Roméo rappelle qu'il faut finaliser l'adressage de la commune. Il est nécessaire de donner des noms de voie aux quartiers. Dans la mesure du possible, les changements d'adresse seront évités afin de simplifier les démarches des résidents.

Éric Barthélémy demande s'il est possible de conserver le nom des quartiers. Il est répondu que oui, mais il faut y adosser un nom de voie : chemin, route,...

Éric Lyobard informe que la numérotation sera soit métrique, soit continue, qu'il faut déterminer un point 0, souvent à l'intersection de deux voies. Il indique que par exemple « Pré des Bruns » deviendra « chemin du Pré des Bruns ». À La Saulce, la maison de la famille Mossan est sur une voie différente des autres habitations ; il sera nécessaire de nommer une nouvelle voie. Il précise que pour l'installation de la fibre, il est impératif d'attribuer des numéros. Il rappelle également que l'avantage du métrique, c'est de pouvoir attribuer des numéros à des constructions nouvelles.

### **Extension du réseau AEP au hameau La Saulce**

Georges Roméo rappelle qu'en 2013, il a été réalisé le schéma directeur de l'eau potable, qu'il y a été prévu le raccordement des quartiers de La Saulce et du Casage. Les travaux n'ont pas été effectués à l'époque. Les habitants du hameau de La Saulce souhaitent être raccordés au réseau d'eau potable. Lors d'une réunion en début d'année, Georges Roméo indique avoir pris attache avec le service Ingénierie du Département qui propose d'accompagner la commune dans ce projet. Il propose un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage ; leur prestation s'élève à 10 291.20 € H.T. pour un montant prévisionnel de travaux de 235 000 € H.T. Les travaux consisteraient à augmenter le diamètre des canalisations à partir du hameau des Nègres jusqu'à Laborie pour ensuite alimenter le hameau de La Saulce. D'après les études du Département, le débit des sources serait suffisant.

Le schéma directeur de l'eau potable date de moins de 10 ans, il est donc possible d'obtenir 80 % de financement : 55 % de la part du Département et 25 % de la part de l'État – DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). La part communale serait donc de 47 000 € H.T.

Le projet doit être finalisé avant la fin de l'année 2023. La mise en service serait possible entre juin et septembre 2023.

Éric Barthélémy demande si cela est réalisable. Georges Roméo confirme. Les études commencent en 2022 et représentent un coût de 20 000 € qui resterait à la charge de la commune si les travaux n'aboutissent pas. C'est le Département qui règle les fournisseurs directement et qui fera un premier appel de fond à la commune fin 2022 (22 000 €) et le solde fin 2023. Entre temps, la commune percevra des acomptes des subventions. Ainsi la commune devra recourir à un emprunt seulement pour financer la part communale. Il indique que si le transfert de la compétence « eau et assainissement » a lieu en 2026, c'est la communauté de communes qui prendra en charge le remboursement de l'emprunt.

Éric Barthélémy précise que les taux d'intérêt sont bas actuellement. Il demande si la mission du Département est l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il lui est répondu de façon affirmative.

Georges Roméo informe que la ligne de trésorerie a été renouvelée.

Georges Roméo demande si les conseillers municipaux souhaitent continuer les débats à huis clos. À l'unanimité, il est répondu par la négative.

Un tour de table s'engage et tout le monde donne un avis favorable au projet.

Nicolas Armand souligne qu'il faut prendre en considération le déficit hydrique, que si d'autres raccordements sont demandés, il sera difficile de refuser.

Georges Roméo indique que le hameau de La Saulce représente une douzaine de personnes, que les sources permettent leur alimentation en eau potable.

Éric Lyobard regrette que ces travaux n'aient pas été faits avant, qu'il est impossible de refuser pour des raisons sanitaires mais que la commune devra s'endetter. Les investissements consacrés au service de l'eau limiteront d'autres investissements pour la commune. Il donne quelques relevés de débit qui montrent la faiblesse de la ressource en eau.

Georges Roméo précise que les relevés effectués ce matin sont plus optimistes.

Éric Barthélémy se demande s'il est possible de contracter une assurance si le projet ne va pas à terme. Georges Roméo donne lecture du projet de délibération qui valide l'engagement du projet et qui sollicite un devis pour une prestation d'assistance au pôle Ingénierie Eau et Assainissement du Département.

### **Voté à l'unanimité**

#### **Questions diverses**

- ⇒ Georges Roméo informe qu'il manque deux grandes tables et deux bancs, qu'un mail a été envoyé à la liste des habitants du village mais qu'il n'y a pas eu de réponse. Il précise que peu de personnes ont la clé du sous-sol de la mairie et que si ce matériel n'est pas restitué, il portera plainte.  
Il rappelle qu'ont également disparu les pièces du poêle de l'appartement communal. La future locataire avait émis le souhait de le racheter.
- ⇒ Georges Roméo donne lecture d'un courrier des habitants du hameau du Casage adressé à la Présidente du Département pour solliciter le raccordement au réseau d'eau potable. Il précise qu'il n'a pas reçu de demande officielle. Josette Fournié, présente dans le public, intervient, mais Georges Roméo lui demande d'attendre la fin du conseil municipal.
- ⇒ Éric Barthélémy souhaiterait qu'une décision soit prise pour l'affouage. Georges Roméo rappelle qu'il y a deux possibilités : soit la commune fait appel à un prestataire pour couper le bois, soit les intéressés exploitent directement leur coupe. Éric Barthélémy souhaite savoir si des personnes sont intéressées. Éric Lyobard indique qu'il est difficile de trouver un prestataire. Maximilien Girard propose que ce soient les personnes intéressées par une coupe qui fassent appel directement à un intervenant. Éric Lyobard rappelle que si la commune s'engage dans un programme d'affouage, il faut le mener à terme. Il indique que ce projet fait partie de la prévention contre les incendies. Éric Barthélémy rappelle qu'il sera nécessaire de refaire le chemin d'accès. Il propose de réfléchir avec l'ONF pour l'exploitation éventuelle d'autres sites, plus accessibles. Georges Roméo se demande s'il faut relancer la population ou s'il faut d'abord trouver un prestataire. Il faut se prononcer avant le mois de novembre.
- ⇒ Annie Pascal demande que le container à verre soit remplacé. Georges Roméo répond qu'il en a fait la demande et que ce sera fait au printemps 2023.  
Éric Lyobard incite la population à trier leurs déchets pour diminuer les coûts du service.  
Éric Barthélémy précise que multiplier les camions augmente le coût.  
Georges Roméo informe que lorsque les camions sont pleins, ils ne viennent pas au bout de la tournée et que la tournée suivante, ils commencent le ramassage du point le plus éloigné. L'été, il y a trois ramassages par semaine.  
Éric Lyobard pense que le service doit être le même pour toutes les communes.  
Annie Pascal demande pourquoi le planning des tournées n'est plus affiché. Géraldine Barrère répond que c'est parce que la communauté de commune ne lui transmet plus.
- ⇒ Georges Roméo remercie Marianne Amanatian pour le nettoyage de la place de la mairie et pour l'arrosage des fleurs.

Fin du conseil municipal : 17h25

#### **Interventions du public :**

- ❖ Courrier de demande de raccordement du hameau du Casage.
- ❖ Charges supplémentaires pour les habitants d'Eygalayes si les travaux de raccordement au réseau d'eau potable du hameau de La saulce. Il est répondu que deux emprunts en cours se terminent en 2022 et 2023 ; ce qui libèrera suffisamment de capacité d'emprunt.

La secrétaire,  
Annie Pascal

Le Maire,  
Georges Roméo